

exclusif



Les avoires de vieillesse seront rémunérés à hauteur de 2 % en 2026 **p. 4**

Différente dans la continuité: la CPE se présente sous de nouveaux atours. **p. 10**

La CPE, accessible à tout moment grâce à son nouveau portail en ligne. **p. 14**



14

7

4 Votre prévoyance
Nouveautés au
Conseil de fondation

7 Votre prévoyance
Bon à savoir

8 A propos
Nouveaux membres
du Conseil de
fondation

10 Focus
Le nouveau
visage de la CPE

14 Service
Accessible à
toute heure

Impressum

exclusif, numéro de décembre 2025

Editeur et responsable de la rédaction:
CPE Caisse de Pension Energie,
Freigutstrasse 16, case postale, 8027 Zurich

Conception, mise en page et rédaction
page 10: Source Associates AG, Zurich

Photos: Axpo Holding AG (p. 1), Getty
Images (p. 2, 4), CKW (p. 2, 15),
Pascal Wasinger (p. 8), Shutterstock (p. 10)

Parution:
deux fois par an

Tirage: 30 000 ex.



Ronald Schnurrenberger
Président de la direction et
responsable des assurances

Chère lectrice, cher lecteur,

Le deuxième pilier est le pilier fort de la prévoyance vieillesse. Chaque personne épargne avec son employeur en vue de sa retraite, sans répartition ni subventions croisées.

Le deuxième pilier a su faire face à la baisse des taux d'intérêt de ces 20 dernières années. Le léger recul des rentes n'a rien à voir avec le deuxième pilier. Il s'explique par le fait que nous vivons de plus en plus longtemps et que le capital épargné doit suffire pour une période de plus en plus longue.

Il est donc essentiel que nous maintenions et renforçons le deuxième pilier dans le cadre du modèle éprouvé qu'est la prévoyance vieillesse en Suisse.

La CPE compte au nombre des grandes caisses de pension. Elle offre une prévoyance vieillesse solide et sûre. Ces six dernières années, la rémunération des avoirs de vieillesse s'est établie à 16 %, pour un renchérissement à peine supérieur à 6 %. Et nous avons déjà pu relever les rentes duales à deux reprises.

Nous remercions l'ensemble des personnes assurées, des bénéficiaires de rentes et des employeurs affiliés pour leur confiance dans le deuxième pilier et envers la CPE.

Bien à vous,

Ronald Schnurrenberger

Décisions du Conseil de fondation

La CPE rémunèrera les avoirs de vieillesse des assurés à hauteur de 2 % en 2026. Le Conseil de fondation décidera d'une éventuelle rémunération supplémentaire en janvier 2026.



Rémunération 2026

Lors de sa réunion de fin novembre, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer une rémunération de 2 % aux avoirs de vieillesse en 2026. Comme chaque année, ce taux vaut pour tous les avoirs des assurés, soit également pour les comptes d'épargne en vue de la retraite anticipée.

En janvier 2026, le Conseil de fondation décidera, sur la base des résultats de l'exercice 2025, si le rendement et le degré de couverture permettent à la CPE d'offrir une rémunération supplémentaire en 2026 également.

Rentes duales

Grâce au bon degré de couverture au 31 décembre 2024, les rentes duales ont été relevées de 5 % pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026. Le renouvellement de cette hausse des rentes pour la période consécutive (du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) dépendra du degré de couverture au 31 décembre 2025.

Explication:

Depuis les départs à la retraite en 2014, les rentes de vieillesse ainsi que les rentes de conjoint et de partenaire en résultant sont subdivisées en une rente basique et une rente complémentaire. Au total, 90 % de la rente sont garantis (rente basique) et toujours versés. La part restante (rente complémentaire) est variable et dépend du degré de couverture de la CPE.

Chiffres clés

Principaux chiffres clés relatifs aux décisions du Conseil de Fondation

2%

Rémunération des avoirs de vieillesse 2026 (provisoire)

123,6%

Degré de couverture au 31 octobre 2025

> 20 300

Assurés actifs

> 9200

Bénéficiaires de rentes

+5,5%

Performance du 1^{er} janvier 2025 au 31 octobre 2025

La rente de vieillesse visée de 100 % est versée si le degré de couverture est compris entre 100 % et 119,9 %. Si la CPE se porte bien financièrement et que le degré de couverture est plus élevé, la rente est augmentée jusqu'à 10 % de la rente de vieillesse visée. Si le degré de couverture est inférieur à 100 %, la rente est réduite au maximum à 90 % de la rente de vieillesse visée.

Taux d'intérêt technique

Les taux d'intérêt ont encore reculé. Le Conseil de fondation a donc décidé de constituer des provisions un peu plus prudentes pour les rentes en cours et de renforcer le bilan de la CPE. Compte tenu du taux d'intérêt technique officiel de 2 % et de la hausse des provisions, le taux d'intérêt technique effectif s'inscrit désormais à 1,5 % (contre 1,75 % jusqu'ici).



Retraite: rente ou capital?

Conseil n° 1:

Calculez vos dépenses courantes après la retraite. Voyez quelle part vous pourrez financer à l'aide de votre rente AVS et d'autres revenus garantis à vie. Si cela ne suffit pas, percevez la différence sous forme de rente de la CPE. Votre conjoint(e) et vous-même serez ainsi à l'abri des soucis financiers pour toute votre vie.

Après cela, s'il vous reste une partie de votre avoir de vieillesse à la CPE, vous pouvez percevoir le solde sous forme de capital.

Conseil n° 2:

Si vous optez pour un conseil externe:

- Choisissez un prestataire indépendant. Les banques, les sociétés d'assurance et les conseillers financiers liés à une banque vendent leurs propres produits de rentes et de placement. Un conflit d'intérêts n'est donc pas exclu.
- Un conseil indépendant de qualité n'est pas gratuit.
- Malgré ce que prétend la banque ou l'assureur, les investisseurs privés réalisent presque toujours un rendement inférieur à celui d'une caisse de pension. Un retrait de l'avoir de vieillesse est surtout avantageux pour la banque ou la société d'assurance, qui pourra vous vendre ses produits et vous facturer des frais élevés.

Nouveautés dans la prévoyance

Le Conseil de fondation de la CPE a adapté différentes dispositions du Règlement sur la prévoyance. Celles-ci entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Découvrez les nouveautés ci-après.

Rachats facultatifs après 65 ans

Les personnes assurées qui continuent à travailler après avoir atteint l'âge de référence de 65 ans peuvent désormais procéder à des rachats individuels. Ces rachats se limitent à une lacune de prévoyance existante à 65 ans. Le montant de la lacune doit figurer sur le certificat de prévoyance sous «Rachats possibles».

Délai pour l'annonce d'un retrait en capital

Le délai d'un mois applicable à l'annonce d'un retrait du capital à la retraite est supprimé. Il est désormais possible d'annoncer un tel retrait à la CPE jusqu'à un jour avant la retraite. Toutefois, si l'annonce a lieu moins d'un mois avant la retraite, le versement peut être différé jusqu'à quatre semaines après le départ à la retraite.

Versement de prestations

La CPE verse les prestations destinées aux personnes assurées ou retraitées (notamment les rentes) sur des comptes en Suisse ou dans un Etat de l'UE/l'AELE. Désormais, les prestations ne pourront plus être versées qu'en francs suisses, même sur les comptes situés dans un Etat de l'UE ou de l'AELE.

Nouveaux visages au Conseil de fondation

Les élections du Conseil de fondation se sont tenues en juin et en juillet 2025 conformément au principe de rotation. Tous les membres du Conseil de fondation qui se représentaient ont été confirmés dans leurs fonctions pour les trois prochaines années avec de très bons résultats.

Parmi les douze membres du Conseil de fondation, Yannick Hanselmann (représentant des employeurs, EKZ, Zurich) a quitté le Conseil de fondation fin janvier 2025. Peter Oser (représentant des salariés depuis 2004, EKZ, Zurich) et Adrian Schwammberger (représentant des salariés depuis 2008, AEW Energie AG, Aarau) ne se sont plus présentés pour un nouveau mandat et ont démissionné. Il y avait donc trois postes à repourvoir.

Membres nouvellement élus

- Thomas Altenburger, représentant des employeurs, CFO, EKZ, Zurich
- Mirko Borgdorf, représentant des salariés, Head Regulatory (Legal), Alpiq SA, Olten
- Fabian Leubin, représentant des salariés,

responsable d'équipe Aftersales & Support Wärme, AEW Energie AG

Le Conseil de fondation s'est constitué lors de sa réunion du 19 septembre 2025. Il a confirmé à l'unanimité Christophe Grandjean et Luca Baroni dans leurs rôles respectifs de président et de vice-président.

Remerciements

Lors de la réunion du Conseil de fondation du 24 juin 2025, le président, Christophe Grandjean, a adressé de chaleureux remerciements à Peter Oser et Adrian Schwammberger, deux membres de longue date du Conseil de fondation, pour leur engagement sans faille et leur contribution au succès de la CPE.



Thomas Altenburger

Mirko Borgdorf

Fabian Leubin

Peter Oser est entré au Conseil de fondation en tant que représentant des salariés en 2004, précisément l'année au cours de laquelle la fortune de la fondation de prévoyance est passée de quelques centaines de millions de francs à plus de 2 milliards de francs – essentiellement en raison du passage d'Axpo de l'ancienne coopérative à la CPE Fondation de prévoyance. Pendant de longues années, Peter Oser a été vice-président de la CPE, qu'il a présidée de 2019 à 2022.

Adrian Schwammberger a rejoint le Conseil de fondation en 2008, justement

l'année où les avoires de vieillesse ont dû être rémunérés à 0% en raison de la crise financière. Adrian Schwammberger et tout le Conseil de fondation ont ensuite dû faire face à des années difficiles.

La CPE remercie les deux membres sortants du Conseil de fondation pour leur loyauté de longue date et leur contribution à la réussite de la CPE. Leur engagement a notamment permis à la CPE d'offrir à 30 000 personnes, hier comme aujourd'hui, une prévoyance vieillesse sûre et financée durablement.

Membres du Conseil de fondation pour le mandat 2025 à 2028:

Représentants des employeurs	Depuis	Membre de	Entreprise et fonction professionnelle
Luca Baroni, vice-président	2022	CPI, CPe	Alpiq SA, Olten, Group CFO
Thomas Altenburger	2025		Elektrizitätswerke des Kantons Zürich, Zurich, CFO
Alain Brodard	2004		Groupe E Connect SA, Granges-Paccot, responsable Intégration et Organisation
Gian Domenico Giacchetto	2017		Ofima e Ofible, Locarno, responsable Finanze e Servizi
Philip Janssen	2024		Axpo Services AG, Baden, Corporate Head of HR
Michael Sieber	2025	CPI	CKW AG, Lucerne, CFO, Mitglied der Geschäftsleitung

Représentants des salariés	Depuis	Membre de	Entreprise et fonction professionnelle
Christophe Grandjean, président	2016	CPe	Groupe E SA, Granges-Paccot, responsable Comptabilité, Reporting & Trésorerie
Marco Balerna	2019		Azienda Elettrica Ticinese, Monte Carasso, responsable Risorse Umane
Mirko Borgdorf	2025	CPI	Alpiq SA, Olten, Head Regulatory (Legal)
Monika Lettenbauer	2016	CPI	Axpo Services AG, Baden, Head Corporate Accounting
Fabian Leubin	2025		AEW Energie AG, Aarau, Teamleiter Aftersales & Support Wärme
Mike Weidner	2022		Axpo Solutions AG, Baden, Head Spot Trading

CPI = commission des placements, CPe = commission du personnel

Comment les marques instaurent la confiance

Les marques fournissent une orientation et sont une source de confiance. Elles transmettent aussi des valeurs. La CPE arbore aujourd'hui une nouvelle image: plus claire, plus moderne et plus proche des personnes pour lesquelles elle s'investit.



Les marques sont partout, que ce soit dans les magasins, sur internet ou dans l'espace public. Elles servent d'indicateurs dans un monde surchargé et transmettent un sentiment de sécurité face à l'embarras du choix. Une marque forte instaure la confiance avant même l'expérience client.

Du signe au dialogue

Loin d'être un signe rigide, une marque est un système de significations. Elle fonctionne uniquement si elle est comprise et partagée dans le cadre d'un dialogue permanent avec les personnes qui en font l'expérience. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux et les plateformes sociales, la gestion de marque n'est plus à sens unique: les utilisatrices et utilisateurs façonnent aussi les marques, ils commentent, critiquent et renforcent les messages. Les marques sont donc devenues plus vulnérables, mais aussi plus vivantes.

“ La CPE montre que la constance et le changement ne sont pas contradictoires.

C'est justement cette ouverture qui différencie une marque forte d'une marque faible: une marque forte écoute, réagit et évolue. Elle est à la fois une surface de projection et une promesse – une promesse d'orientation, de qualité et de fiabilité.

La CPE est une marque

Les assurés veulent savoir à qui ils confient leur avenir. Une caisse de pension est donc plus qu'une instance administrative, c'est un partenaire pour la vie. Une marque aide à garantir la visibilité de ce rôle. Elle crée la clarté, renforce la crédibilité et veille à ce que les gens se sentent compris.

La CPE a repensé sa présence sur le marché. La CPE Fondation de Prévoyance Energie est ainsi devenue la CPE Caisse de Pension Energie. Cette nouvelle dénomination permet d'identifier plus clairement le rôle de la CPE en tant que caisse de pension pour le secteur de l'énergie. Dans le même temps, elle véhicule toujours les valeurs de la CPE: sécurité, stabilité et vision d'avenir dans une branche en constante mutation.

“ La nouvelle dénomination permet d'identifier plus clairement le rôle de la CPE en tant que caisse de pension pour le secteur de l'énergie.

Le logo a également été simplifié et se veut désormais plus précis et intemporel. La typographie est bien lisible et claire. Les photos ont aussi été renouvelées: lumineuses, apaisantes et proches des gens qui sont liés à la CPE. Les éléments graphiques apportent une structure sans être dominants.

La nouvelle identité visuelle est moderne et claire. Elle véhicule la sérénité et la fiabilité tout en résumant l'attitude de la CPE: focalisée, ouverte et digne de confiance.

La clarté est source de confiance et d'utilité

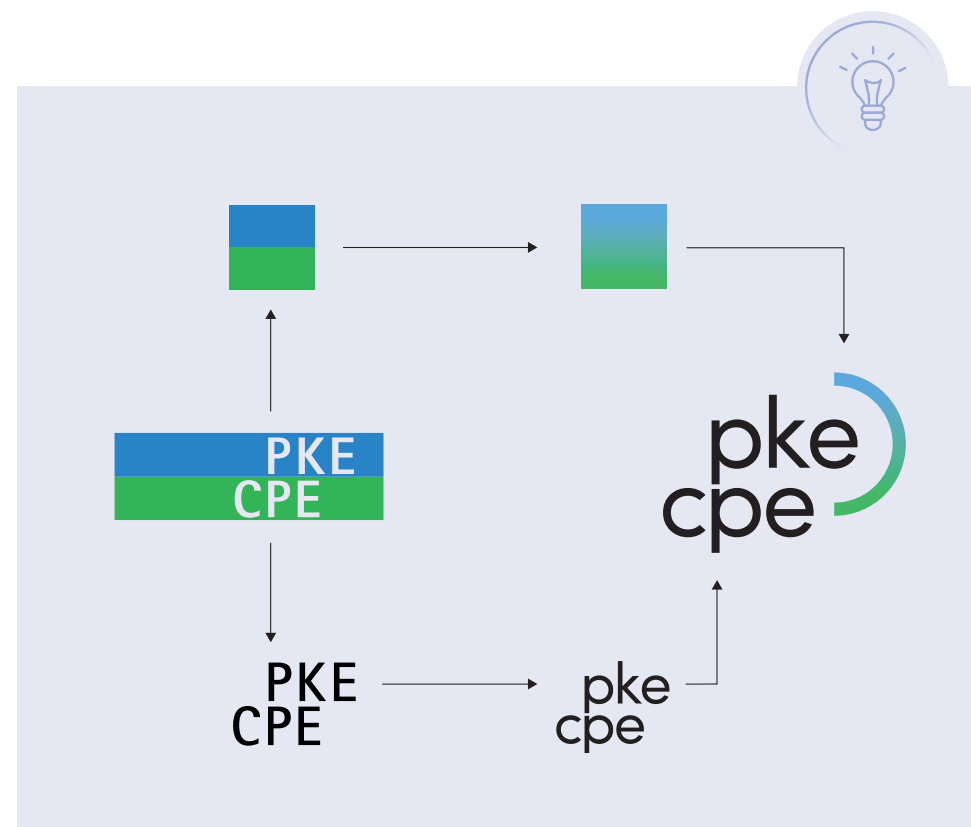
La nouvelle identité de marque est un projet à la fois esthétique et fonctionnel. Une conception uniforme, un langage clair et des processus cohérents simplifient la communication et l'orientation.

«Pour nous, la marque est un outil», affirme Stephan Voehringer, responsable des services. «Du site internet aux fiches de renseignements en passant par les courriers, cet instrument crée une présence qui rend la marque CPE reconnaissable et tangible au quotidien.»

Une marque pour l'avenir

Les marques ne sont jamais définies complètement. Elles grandissent avec les personnes qui les soutiennent et avec la société dans laquelle elles déploient leurs effets. A une époque où l'intelligence artificielle crée des contenus et les médias sociaux confortent des opinions en quelques secondes, la crédibilité devient l'atout le plus fort.

La CPE montre que loin d'être contradictoires, la constance et le changement sont le fondement de la confiance. Dans un monde mouvementé, elle reste ainsi ce qu'elle a toujours été: un partenaire fiable débordant d'énergie pour l'avenir.



Votre accès en ligne à la CPE dès 2026

Avec le nouveau portail en ligne de la CPE, vous gardez à tout moment le contrôle de votre prévoyance vieillesse. Vous avez accès à vos données de prévoyance personnelles, aux documents importants et à des services pratiques de manière claire, sûre et dépourvue de paperasserie. N'importe quand et n'importe où.

Vous souhaitez connaître l'impact d'une augmentation de salaire sur votre prévoyance? Ou vous aimeriez désigner vous-même la personne à qui reviendra le capital vieillesse que vous avez épargné à votre décès? Vous voulez simuler votre retraite ou effectuer un rachat dans la CPE? Autant d'opérations – et bien d'autres – que vous pourrez réaliser à partir de la mi-janvier 2026 sur notre nouveau portail des assurés largement étoffé.

Comment procéder?

La CPE vous enverra mi-janvier 2026 une lettre contenant votre code d'activation en vue de l'enregistrement. En plus de ce code, vous aurez besoin de votre numéro AVS. L'enregistrement en soi est simple et ne prend que quelques minutes. Veuillez noter que pour garantir un accès sûr au portail, celui-ci exige une authentification à deux facteurs (un mot de passe et un code). Pour saisir votre code, vous aurez besoin d'utiliser une application appelée

Marche à suivre par étapes:

1

Mi-janvier 2026, nous vous envoyons une lettre contenant le code d'activation et toutes les informations nécessaires.

2

Vous vous identifiez sur votre smartphone à l'aide d'une application d'authentification (Authenticator).

3

Vous procédez vous-même à l'enregistrement, en toute simplicité.

Tant que vous n'avez pas reçu notre courrier, vous n'avez rien à faire.

Authenticator et disponible sur votre smartphone. Si vous n'utilisez pas encore une telle application, il vous suffit de la télécharger depuis l'App Store (Apple) ou Play Store (Android). Vous recevrez un mode d'emploi détaillé pour l'enregistrement en même temps que la lettre d'activation.

Une fois l'enregistrement terminé, vous pourrez effectuer toutes vos opérations avec la CPE en ligne, sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Vous pourrez par exemple générer vous-même votre certificat de prévoyance, suivre l'évolution de votre compte de vieillesse ou encore adapter vos cotisations d'épargne volontaires. Communiquez désormais avec la CPE en toute sécurité et simplicité via le portail et faites-nous part de vos souhaits et remarques.

Des services en plus, du papier en moins: nos offres numériques

A compter de 2026, nous vous adresserons tous les documents via le portail. Nous mettons ainsi un terme à l'envoi de plusieurs dizaines de milliers de pages de courrier postal chaque année, mais aussi à l'envoi annuel de 20 000 certificats de prévoyance au format papier.

Enregistrez-vous dès janvier pour bénéficier de tous les avantages.

En plus de notre nouveau portail, nous activerons également un agent conversationnel, à savoir un interlocuteur virtuel, sur notre site internet au cours du premier semestre 2026. Ce «chatbot» pourra répondre aux questions relatives à votre prévoyance vieillesse, dans la mesure où elles concernent notre Règlement sur la




prévoyance ou se réfèrent à la législation. Et ce, sept jours par semaine, à toute heure du jour ou de la nuit. Si l'agent conversationnel n'est pas en mesure de répondre à une question, il la transmettra à l'un de nos collaborateurs ou à l'une de nos collaboratrices.

Vous pourrez bien entendu toujours joindre nos collaborateurs et collaboratrices directement par téléphone.

Notre nouveau portail sera également accessible à nos bénéficiaires de rentes courant 2026. Vous pourrez ainsi nous communiquer facilement tout changement d'adresse ou de relation bancaire. Vous aurez également la possibilité d'obtenir votre attestation de rente annuelle via le portail à l'avenir.

Nous sommes à votre disposition

Si vous avez des questions, avez besoin d'un complément d'information ou souhaitez tout simplement savoir à qui vous avez affaire, n'hésitez pas à nous appeler ou à nous envoyer un courriel.

 **+41 44 287 92 88**

 **contact@pke.ch**